

Conseil économique, social et environnemental régional d'île-de-France

CESER Ile-de-France

Le 18 juin 2014

## Avis du Ceser sur le compte administratif de la Région Ile-de-France pour 2013

La deuxième assemblée régionale a adopté, en séance plénière le 12 juin dernier, l'avis sur saisine\* du président du Conseil régional concernant le compte administratif de la Région Ile-de-France pour 2013.

Le Ceser d'Ile-de-France salue la qualité et la prudence de la gestion financière au sein des services de la Région et la politique de diversification des sources de financement.

Il note les difficultés pour maîtriser la recette liée à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dont le dispositif est en cours de stabilisation.

Par ailleurs, la seule recette constatée en provenance de l'Union européenne pour 2013 concerne le Fonds Social Européen (FSE). Le Ceser appelle donc le Conseil régional à une meilleure lisibilité pour l'ensemble des financements européens dont la Région bénéficie, au moment de sa prise de responsabilité en matière de gestion des fonds européens.

Face à des recettes permanentes contraintes et moins dynamiques que les dépenses réelles, l'épargne brute diminue. L'encours de la dette augmentant, le Ceser constate un effet de ciseaux se traduisant par une dégradation progressive de la capacité de désendettement (2,2 années en 2004, 6,3 années en 2013).

Le Ceser a pris bonne note de la volonté de l'Exécutif régional de maintenir la capacité d'intervention de la Région. Cependant, il appelle l'Exécutif à la plus grande vigilance concernant la dégradation du taux d'épargne nette et du taux d'autofinancement, qui tend à limiter sa capacité d'investissement.



<sup>\*</sup> présenté par Michel Giordano, au nom de la commission des Finances et du plan.